Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260409-20260561-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-05-61

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 3 avril 2026		Présents :	18
Date d'affichage : 3 avril 2026		Pouvoir :	1
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	19

L'an deux mille vingt-six, **le neuf avril,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (18) : Jean-Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Marie-Paule GILLOUARD, Philippe GOUGEON, Claudie BENARD, Michèle PAQUET, Stéphanie COUVERT, Arnaud VOISINNE, Steven SANDRAS, Ludovic GIEUX, Fabienne GUILLOIS, Nicolas BOULÉ, Vanessa LEGEAY, Maxime BELLAY, Aurélie LEDUBY, Yohann CHANTREL, Maxime RONDIN.

Était excusé (1) dont (1) pouvoir : :
Flore OLIVIER a donné pouvoir à Christine FERARD

Secrétaire de séance : Marie-Paule GILLOUARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : OPERATION DE REVITALISATION SUR SITE DE LA FRICHE ROCHARY : ETUDE FLASH DE LA SEM BREIZH ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA BANQUE DES TERRITOIRES ET DE VITRE COMMUNAUTE

Gérard Beaugendre, adjoint au Maire désigné par délibération prise ce jour pour remplacer le maire dans le dossier de l'opération de revitalisation de la friche Rochary, rappelle le projet de la collectivité de réaliser un projet d'aménagement prévoyant une mixité programmatique comprenant du commerce, une maison d'assistantes maternelles, et des logements.

Il explique que la SEM Breizh en tant que Société d'Economie Mixte régionale favorise et concrétise les initiatives territoriales en Bretagne. Elle peut accompagner la commune pour approfondir le montage opérationnel le plus adapté à ce projet, confirmer la faisabilité financière du programme prévisionnel proposé et réaliser une étude d'opportunité sur le développement d'une offre commerciale sur la friche.

G. Beaugendre fait part du projet de contrat d'assistance territoriale » de la SemBreizh qui comporte une offre de service adaptée et dont les principes sont les suivants :

-Une intervention de courte durée de **6 jours facturée 5 000 € HT à la collectivité** de manière forfaitisée ;

-Un **délai d'exécution de la mission de 1 mois ½ maximum** ;

-Un complément d'intervention d'un jour **pris en charge par SemBreizh**

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260409-20260561-DE

Les éléments de mission confiés à SemBreizh sont les suivants :

- Vérification programmatique au vu du marché actuel
- Réalisation d'une étude flash d'opportunité commerciale
- Réalisation d'entretiens avec les acteurs commerciaux locaux
- Production d'un bilan financier prévisionnel d'opération (dépenses / recettes)
- Identification des solutions juridiques de mise en œuvre disponibles
- Etablissement d'un calendrier prévisionnel de réalisation

En outre, il précise que la commune étant labellisée Petites Villes de Demain, a la possibilité de solliciter une aide de la Banque des Territoires à hauteur de 50% du montant HT.

Par ailleurs, Vitré Communauté peut également soutenir la commune en aidant financièrement cette étude à 50% avec un reste à charge de la commune de 20% dans le cadre de la programmation au titre du PLH.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de la SEM BREIZH pour une étude flash d'un montant de 5 000€ HT.

APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses	**Montant en HT**	**Recettes**	**Montant en HT**
Mission d'assistance territoriale	5 000€	Etat- Banque des Territoires (50%)	2 500€
		Vitré Communauté (30%)	1 500€
		Autofinancement (20%)	1 000€
Total opération	**5 000€**	**Total opération**	**5 000€**

SOLLICITE l'aide financière auprès de la BANQUE DES TERRITOIRES pour un montant de 2 500 €

SOLLICITE l'aide financière auprès de la Vitré Communauté dans le cadre de la programmation au titre du PLH.

AUTORISE Monsieur Gérard Beaugendre à signer le contrat d'assistance territoriale avec la SEM BREIZH.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Pour le Maire, son second adjoint,
Gérard BEAUGENDRE

MAIRIE de CHATILLON en VENDELAIS (Ille-et-Vilaine)